

Coupes Jeunes Somme

Réunion restreinte du 11/05/2023

Présents : Fouré Philippe, Grain Roland, Laguilliez Christian.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 2 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à secretariat@somme.fff.fr).

HOMOLOGATION

La commission homologue les rencontres des 1/4 voire 1/8 n'ayant donné lieu à aucune contestation.

- **Match FC ST RIQUIER – US FLESSELLES, U15 du 08/05/2023 :**

Evocation du club de FLESSELLES sur la participation et la qualification de 2 joueurs mutés hors période de l'équipe de SAINT RIQUIER alors qu'un joueur hors période est autorisé.

Recevable en la forme, sur le fond, il s'avère que les joueurs ROSZAK Filip (enregistrement du 19/09/2022) et VACAVANT Yanis (enregistrement du 24/08/2022) sont bien mutés hors période.

Lors de L'AG Fédérale du 18 juin 2022, l'article 160 des RG de la FFF a été modifié pour toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale.

La commission dit que le club de SAINT RIQUIER a enfreint le règlement.

En conséquence, la commission dit que le club de SAINT RIQUIER est donné perdant par pénalité sur le score de 3 à 0.

Les droits de réserve sont mis au débit du FC ST RIQUIER.

Amende de 50€ au FC ST RIQUIER pour le match perdu par pénalité.

½ FINALE

Les 6 ½ Finales auront lieu le jeudi 18 mai à 16 h 30 sur le terrain du 1^{er} club nommé FMI Obligatoire et 3 arbitres à la charge des 2 clubs

U15 : US FLESSELLES – AMIENS RC
US ROYE NOYON – ABBEVILLE SC

U17 : AMIENS AF – AMIENS AC
AS GAMACHES – ESC LONGUEAU U16

U19 : RC SALOUEL/SALEUX U18 –FC AILLY SUR SOMME
FC SAINT RIQUIER U18 – CAFC PERONNE U18

Il est rappelé aux clubs suivants la restriction à respecter :

- ESC LONGUEAU U16 : ne peut pas faire participer que des U16 et 3 joueurs U15
- RC SALOUEL/SALEUX U18 : ne peut pas faire participer que des U18 et 3 joueurs U17
- FC SAINT RIQUIER U18 : ne peut pas faire participer que des U18 et 3 joueurs U17
- CAFC PERONNE U18 : ne peut pas faire participer que des U18 et 3 joueurs U17

Les finales auront le samedi 27 mai (samedi de Pentecôte) sur les installations du club SEP BLANGY BOUTTENCOURT (Stade Pierre Ternois Zone de Loisirs - 76340 BLANGY SUR BRESLE)

Horaires des finales :

U15 à 14 h 30

U17 à 16 h 15

U19 à 18 h 30

Le Président de séance
Roland GRAIN

Le secrétaire de séance
Philippe Fouré

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Grain', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Fouré', written in a cursive style.